



EXTRAORDINAIRE CONSEIL

le 18 décembre 2023
20 h 00

PRÉSENTS	M. Georges R. Savoie M. Philippe Allain Mad. Albertine Savoie (présente à distance) M. Denis Doiron M. Eymard Savoie
ABSENT	M. Michael Comeau
AUTRES	M. Jeannot Doiron, directeur général et greffier municipal

1. Ouverture de la réunion

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion extraordinaire du comité plénier à 21h36.

2. Vérification du quorum

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

23-5134

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du conseil du 18 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Divulgence de conflits d'intérêts.

Aucune déclaration.

5. Considération de l'objet de la réunion

5.1 Transfert du fonds de réserve en capital égout vers le fond de fonctionnement égout 2023.

23-5135

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Eymard Savoie

Que le conseil municipal accepte de faire un transfert du fonds de réserve capital égout au montant de 16 538.27 \$ vers le fond de fonctionnement égout.

ADOPTÉ

5.2 Modification au plan de Coût du plan quinquennal de dépenses en immobilisation pour le programme de la FDCC.

23-5136

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que le conseil municipal de Neguac accepte « que le document intitulé *Plan quinquennal de dépenses en immobilisation – Municipalité de Neguac – 2019-2023 (modification du 18 décembre 2023)* » soit adopté.

ADOPTÉ

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que le conseil municipal accepte de faire un transfert du Fonds de développement des communautés canadiennes au montant de 220 242.80 \$ soit 172 485.02 \$ pour la construction de la rue Ross, 18 959.19 \$ pour la construction de la rue Godin, vers le fond de fonctionnement général et de 28 798.58 \$ pour le renforcement des capacités du système d'égout sanitaire vers le fond de fonctionnement égout.

ADOPTÉ

6. Levée d'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Eymard Savoie, propose l'ajournement à 21h38.

Le procès-verbal du 18 décembre 2023 a été révisé et adopté par le conseil municipal le 22 janvier 2024.

Mad. Jessica Robichaud MacKnight,
greffière suppléante

M. Georges R. Savoie, Maire